## VENTES A L'ENCAN.

# Spear & Escoffier,

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

# Encoignure d'Affaires

ET

# RESIDENCE DE CHOIX

Succession de Louis Aicardi.
No 56,057—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux No 813 rue Commune—Le MERCREDI, 12 mai 1899, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 17 avril 1899, pour le compte de ladite succession, la suivante décrite propriété de grande valeur, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, désignés par les numéros dix-neuf, vingt et vingt-un dans l'ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Royale, St Louis et Conti, le lot numéro dix-neuf mesurant 18 pieds 1 pouce du front au Passage de la Bourse, 33 pieds 1 et 2|8 pouces de profondeur et façade à la rue Conti, 33 pieds 6|8 pouces sur l'autre côté et 17 pieds 11 et 2|8 pouces dans le fond. Le lot numéro vingt mesurant 16 pieds 6 pouces au Passage de la Bourse et 33 pieds 6 pouces de profondeur sur un côté, 32 pieds 11 et 4|8 pouces sur l'autre côté et 16 pieds 6 pouces sur la ligne du fond. Le lot numéro vingt-et-un mesurant 16 pieds 6 pouces de face au Passage de la Bourse, sur 32 pieds 11 et 4|8 pouces sur un côté et 32 pieds 6|8 pouces de profondeur de l'autre côté et 16 pieds 6 pouces dans le fond. Les dits trois lots sont contigus et ont 33 pieds 1 pouce et 2|8 sur la rue Conti et 51 pieds 1 pouce sur le Passage de la Bourse.

Les améliorations consistent d'une belle bâtisse en briques à deux étages, dont le rez-de-chaussée est occupé comme cour de bois et de charbon, l'étage supérieur comme résidence, ayant quelques 5 chambres, hydrant, citerne, latrine, etc.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un ou en un et deux ans à l'option de l'acquéreur, en ses billets à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilége sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité de non alienando 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas de procès, assurance et transfert de la police aux porteurs, des billets, l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles dans l'année 1899 sur la propriété et de déposer avec l'encanteur 10 0|0 de son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, incluant les timbres du Revenu de l'Intérieur, etc., aux frais de l'acquéreur.

19 avril—19 26 -mai 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm Irvy—No 58,409, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureau 813 rue Commune—MERCREDI, 19 avril 1899, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 14 mars 1899, les propriétés suivantes à savoir: Deux lots de terre dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 13 et 14 de l'ilet 114 borné par les rues Royale, Chartres, Flood et l'avenue Caffin, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Flood sur 120 pieds 10 pouces de profondeur. Termes et conditions — Comptant sur adjudication. Acte de vente pardevant Robt J. Maloney, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

M. E. Neuhauser, avocat
15 mars—15 22 29—avril 5 12 19

## AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 59,107—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B Charles J. Gits vs ses créanciers —Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Charles J. Gits soit convoquée et tenue pardevant George C. Preot, notaire public, à son bureau No 916 Hennen Building, coin des rues Commune et Carondelet, en cette ville, commençant le JEUDI 4me jour de mai 1899, à 11 heures A. M., afin de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans 17 avril 1899.
(Signé) FRED. D. KING, juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 avril—19 25—mai 3 4

In Re Joseph Masset, Absent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 57,361, Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. Q. Gowland, curateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
12 avril—12 16 21

In re A. et J. Castro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,474—Division B —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John A. Tracy, curateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
Kernan & Gowland, avocats.
15 avril—15 19 24

## AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Isabella D. Barclay.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,094 Division B —Attendu que Mary Elizabeth Barclay a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Isabella D. Barclay, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
19 avril—19 23 28

Succession de Richard Fletcher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,096—Division D—Attendu que Rosalie Blossman, veuve de Richard Fletcher, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Richard Fletcher, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
19avril—19 23 28

Succession de William Silbernagel et Anna Maria Silbernagel, Consolidées.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,966—Division D —Attendu que George Silbernagel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm Silbernagel et Anna M. Silbernagel, consolidées, décédé testat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
Frank Zengel, avocat.
15 avril—15 19 24

## ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Sixth District Sanitary Excavating Co., Ltd., vs M. et Mme W. W. Handlin.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 35,724. — En vertu d'un writ de plurius fieri facias, à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, contre Mme W. W. Handlin, un des défendants dans cette affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le JEUDI, 4 mai 1899, à 11:30 heures A.M., de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre sur la rue des Champs Elysées, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Force et Vertu, mesurant 32 pieds (plus ou moins) de face à ladite rue Champs-Elysées sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et contigu aux deux lots appartenant à Mme W. W. Handlin, sur le côté vers la rue Vertu, enregisté C.O.B., 148, P. 181.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Termes et conditions—Ceci étant la deuxième et dernière criée la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à un crédit de douze mois, l'acquéreur fournissant caution avec bonne et solvable sécurité, et hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété, jusqu'à paiement final, l'acquéreur néanmoins déduisant du montant de son enchère et payant comptant au moment de la vente les coûts et charges de l'affaire et de la vente, soit à peu près $65.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité
18 av—18 22 26 30—mai 4

Aaron et Levy vs A. R. Emerick.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 19,956—En vertu d'un ordre de cour, à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la place d'affaires du plaignant, coin des rues Ste Anne et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 20 avril 1899, à 2:30 heures P. M. précises, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un ameublement complet de chambre à coucher avec armoire à glace.
Une table à allonges, un réfrigérateur.
Un poêle.
Un sommier etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
A. F. CHEVALLEY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, 320 rue Carondelet.
11 avril—11 15 20

Mme Veuve J. Dejan vs Mme L. T. Harlan.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans, Nos 32,102—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Gabriel Fernandez juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt, No 409, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St Louis, dans le Second District de cette ville, VENDREDI, le 21me jour d'avril 1899, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison, un piano avec tabouret, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
LEON MARTINY,
Constable, Deuxième Cour de Cité.
12 avril—12 16 21

Robert L. White vs Charles H. Robbins.

TROISIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 8,451—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. F. Hennessey juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique, le MARDI, 25 avril 1899, à 11 heures A. M., à la Troisième Cour de Cité No 225 rue Morgan, dans le Cinquième District de cette ville, la suivante décrite propriété, à savoir:

Une jument couleur gris-fer, deux tombereaux et un jeu de harnais, comme par inventaire enregistré

Saisi dans le procès ci-dessus intitulé.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. E. HUMPHREY,
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
15 avril—15 20 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,056 — Division B — John Calder & Co., et David R. Calder vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Considérant la pétition ci-dessus et les avouements y contenus accompagnée des affidavits des syndics, il est ordonné qu'avis de l'application ci-contenue par William Henderson et Léopold Loeb comme syndics de John Calder & Co., et David R. Calder, No 35,056, de la Cour Civile de District, soit publiée en anglais et en français pendant la période de dix jours, et les créanciers de la dite insolvabilité soient notifiés par ladite publication de paraître dans les dix jours de cette date de donner les raisons s'ils en ont ou le peuvent, par opposition formelle à cette application, pourquoi les syndics de cette insolvabilité ne seraient pas déchargés et relevés de toute autre responsabilité comme syndics et pourquoi jugement à cet effet ne serait pas formellement enregistré sur les livres de cette Cour et leurs cautions comme syndics cancellées et annulées.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1899.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 av—10 f

Interdiction de Mme Rosina Blumenthal.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 58,411—Je certifie par le présent que le 14ème jour de mars 1899, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les mots et chiffres suivants, à savoir: Interdiction de Mme Rosina Blumenthal.

Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être entendue. Présents, Edgar M. Cahn, Esq., pour le pétitionnaire; Lamar C. Quintero, avocat pour la défenderesse par appointement de la cour, et après avoir entendu les plaidoiries, évidence et conseil, la cour considérant la loi et l'évidence et étant d'opinion, pour les raisons verbalement assignées, que les allégations de la pétition ont été soutenues et que la défenderesse est incapable de prendre soin de ses biens et de sa personne, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire déclarant et décrétant la défenderesse, Mme Rosina Blumenthal, incapable de prendre soin de sa personne et de ses biens et prononçant son interdiction, et que tous les frais soient payés des biens de l'interdite.

Jugement rendu le 14 mars 1899.
Jugement signé le 20 mars 1899.
Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23me jour de mars, en l'année de notre Seigneur, Mil Huit Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf.

[Sceau] F. E. PETERSON, Député-Greffier.
EDGAR M. CAHN, Avocat.
28 mars—28—avril 2 7 18 27

## GUIDE COMMERCIAL.

PLOMBIER.

John David Burghardt, 421 et 423 Royale, entre Conti et St Louis. Téléphone 1476.

PHARMACIES.

A. Malhes, coin Royale et St Louis.

UNE DECOUVERTE.

Boucles d'oreilles et diamants, 20 0|0 d'escompte aux acheteurs, Palais Weinfurter Conti et Passage de la Bourse.

S. Hernsheim vs Independent Cotton Oil Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 48,974—Division — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. Steinhardt, receveur dans cette affaire, de ses recettes et déboursés pour le mois de mars 1899, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
Dinkelspiel et Hart avocats.
12 avril—12 14 21

## ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une vaste portion de terre dans le Cinquième District avec améliorations, etc.

Peter Gallagher vs A. Baptiste Jacques et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57,146—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 18 mai 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, priviléges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant et avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Magellen, Hancock et Bringier, désignés comme lots numéros quatre, cinq, six sept et huit, dans l'ilet no 291, les dits lots mesurant cent vingt-sept pieds de face à la rue Franklin sur trois cent dix-neuf pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
W. S. Benedict, avocat du plaignant.
14 avril—14 21 28—mai 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Deuxième District,

Connue comme les Nos 624 et 626 rue Quartier, entre les rues Royale et Chartres.

Baptiste Laporte vs Jeantet Bégué et Ellen Donnelly, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 58,891.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mai 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, priviléges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Royale, Hôpital et Chartres, et mesurant Quarante-et-un pieds Cinq pouces de face à la rue Quartier sur Cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles: lesdites améliorations étant désignées par les anciens numéros municipaux 64 et 64 1|2 rue Quartier.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Charles J. Théard avocat pour le plaignant.
14 avril—14 21 28—mai 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur dans le Troisième District.

Connue comme No 1919 rue Bourgogne, entre les rues Union et Bagatelle.

John Patpal vs Gustave Villermin.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 58,906—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mai 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, et priviléges, à cela appartenant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 269 borné par les rues Bourgogne (autrefois Craps), Bagatelle Union et Remparts (autrefois Amour) mesurant pl. ou moins vingt pieds, neuf pouces et deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et est la portion la plus près de la rue Bagatelle du lot original No 220 du Faubourg Marigny.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Robert Legier, avocat pour le plaignant.
14 avril—14 21 28—mai 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur du Deuxième District.

Portant les anciens numéros municipaux 22 et 24 rue Conti, entre les rues Chartres et Decatur.

Henry Charnock vs Mlle Mary Tobyn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,958—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mai 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite. à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, portant les numéros municipaux 22 et 24 rue Conti, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Chartres, Decatur et Bienville mesurant trente pieds onze pouces de face à la rue Conti; cent soixante-et-un pieds de profondeur sur la ligne vers la rue de Chartres, soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes sur la première ligne ou lignes de profondeur vers la rue Decatur, de là s'élargissant à angle droit vers la rue Decatur, seize pieds trois pouces et deux lignes sur une deuxième ligne de profondeur; de là quatre-vingt-dix-sept pieds un pouce et six lignes de profondeur sur le côté vers la rue Decatur, et cinquante pieds sept pouces et quatre lignes de largeur par lignes du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Branch K. Miller, avocat pour le plaignant.
14 avril—14 21 28—mai 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Groceries, Vins, Liqueurs, Installations, aussi Cheval et Wagon, etc.

James D. Farrell vs B. Monteleone,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 58,984—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 21 avril 1899, à 10:30 heures A. M., de propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local encoignure des rues Peniston et Laurel:

Le contenu et installations de la grocerie et buvette dans ledit local, d'après l'inventaire.

Aussi, un cheval et wagon et jeu de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
U. Marinoni Jr. avocat pour le plaignant.
11 avril—11 16 17 21

## ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

# SPLENDIDE OCCASION

D'ACQUERIR

# UNE GRANDE ET SUPERBE RESIDENCE MODERNE

Avec de Vastes Terrains, Magnifiquement Située

A l'encoignure des Avenues St-Charles et Nashville,

Dans l'ilet borné par les rues Hurst et Arabella.

VOISINAGE ARISTOCRATIQUE.

George F. Herber vs T. H. Underwood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 58,860—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 18 mai 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là-dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No Un, dans l'ilet No 60 borné par les avenues St Charles et Nashville et les rues Hurst et Arabella, sur un devis et certificat d'arpentage fait par C. M. Williams, député ingénieur de ville, le 20 mai 1889, annexé à un acte passé le 14 septembre 1889, d'après lequel devis ledit lot forme l'encoignure des avenues St Charles et Nashville, et mesurant soixante-quinze pieds, cinq pouces et deux lignes de face à l'avenue St Charles, soixante-treize pieds en largeur dans le fond sur une profondeur de cent soixante-seize pieds deux pouces et façade à l'avenue Nashville, et cent cinquante-cinq pieds, onze pouces et sept lignes sur la ligne du côté opposé, étant une portion d'un lot plus grand qu'Underwood acquit de Harry Daponte et femme, d'après acte passé le 18 avril 1889, enregistré dans le bureau des transferts, Livre 130, folio 616.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Parkerson & Tobin, avocats pour le plaignant.
14 avril—14 15 21 28—mai 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une grande portion de terre de valeur dans le Deuxième District,

SUR LA RUE DU CANAL,

Entre les rues Dorgenois et Rocheblave.

Frank T. Mayer vs Aristide Lopez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 58,893—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 18 mai 1899 à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 351, borné par les rues Canal, Dorgenois, Rocheblave et Douane, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, titres et intérêts, priviléges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant désigné par la lettre R, sur un plan annexé à un acte de vente passé devant Emile Pomes, notaire, le 14 de mars 1898, par S. G. De Lisle, voyer, à la date du 23 juillet 1897, d'après lequel plan ledit lot mesure comme suit: Cinquante-deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Canal sur cent cinquante-six pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, et la même largeur dans le fond de cinquante deux pieds cinq pouces et six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions;

L'acquéreur paiera comptant la somme de mille dollars avec sept pour cent d'intérêt par an là-dessus, du 14 mars 1898 jusqu'au paiement cinq pour cent honoraires d'avocat sur la somme de deux mille dollars avec sept pour cent par an du 14 mars 1898, tous les frais de cour et de vente incluant les frais et charges du shérif, et sept 75|100 dollars, frais du greffier et cinq dollars de coût de la copie de l'acte, et quelles que soient les taxes qui sont dues sur la propriété, et pour la balance il assumera le billet garanti par lien de vendeur et privilége sur la propriété, pour la somme de mille dollars, daté le 14 mars 1898, avec sept pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement, et payable deux ans après date jusqu'au montant de son enchère si l'enchère était insuffisante pour embrasser le tout dudit billet; et si ladite enchère était suffisante pour payer le montant entier du comptant ci-dessus requis, avec le montant entier dudit billet assumé, alors la balance de l'adjudication sera payée comptant.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Dinkelspiel & Hart, avocat pour le plaignant.
14 avril—14 15 21 28—mai 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District.

Portant le nouveau numéro municipal 1529 rue Nord Derbigny, entre les rues Colombus et Laharpe.

Oliver S. Livaudais vs Mme Elsie Hilliard, épouse de William Hilliard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,722—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mai 1899, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y s'y trouvent et toutes les dépendances là-dessus y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre C, dans l'ilet borné par les rues Laharpe, Derbigny, Colombus et Roman; lequel dit lot de terre mesurant en mesure américaine vingt deux pieds onze pouces et demi de façade à la rue Derbigny sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis annexé à un acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 21 mai 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. E. Livaudais, avocat pour le plaignant.
14avril—14 21 28—mai 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Hinderer vs Félix J. Borne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 53,074—En vertu d'un plurius writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 27 avril 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt de Félix J. Borne dans et à un procès intitulé Félix Borne vs Mme Caleco F. Gravois, veuve survivante en communauté de Pierre L. Gravois, No 55,696 de la Division D du docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
Edwin T. Merrick, avocat pour le plaignant.
14 avril—14 15 18 22 27

## ANNONCES JUDICIAIRES.

# Vente du maître Commissaire.

—:o:—

La Fidelity Trust and Safety Vault Company vs The Crescent City Railroad Company.

No 12,785 Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

AVIS est par le présent donné que conformément aux dispositions du décret final entré dans le cas susdit, le 17e jour de mars 1899, j'offrirai en vente à la porte du Arabella Barn, les propriétés en vente, sur la rue Magasins, entre les rues Arabella et Joseph, dans l'ilet borné par les dites rues et la rue Constance, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à 11 heures A. M., MARDI 2 mai 1899, à l'encan aux plus hauts enchérisseurs, sans évaluation, les propriétés décrites ci-dessous, droits et franchises aux termes et conditions ci-dessous énoncées, comme suit—

A. Ce qui est connu comme la ligne Tchoupitoulas, rue du Canal de la rue Camp à Tchoupitoulas, et sur la rue Tchoupitoulas de Canal à Tolédano, au retour rue Tchoupitoulas à la rue Ste Marie, où la rue Sud Peters l'intercepte; ensuite sur cette dernière rue au point de départ, ceci étant alloué à la dite compagnie par les ordonnances de ville Nos 6323 et 6324, ancienne série adoptée le 9 août 1865 et le 13 novembre 1865, et No 748, nouvelle série, adoptée le 14 octobre 1867.

B. Ce qui est connu comme la Ligne Annonciation opérant sur les mêmes rails sur la ligne Tchoupitoulas à la jonction des rues Tchoupitoulas et Annonciation, de là montant la rue Annonciation à la rue Tolédano et descendant la rue Chippewa à la rue Race, de là à la rue Annonciation et à travers la rue Delord à la Nouvelle Levée (maintenant Sud Peters) et ensuite au point de départ, alloué sous l'ordonnance 6395 ancienne série adoptée le 26 décembre 1865 et No 417 nouvelle série adoptée le 23 janvier 1867.

C. Ce qui est connu comme la Coliseum Street line, commençant rue du Canal, et rue Nord Waters, de là à Carondelet, Clio, Camp Coliseum et Félicité et Chestnut et Louisiana avenue, à travers Louisiana Avenue à la rue Magasins et ensuite sur un rail double à la rue Calhoun et revenant par l'avenue Louisiane; ensuite sur les rues Camps, Calliope, St-Charles et Camp au point de départ alloué à la dite compagnie ou des assignataires par les ordonnances de ville Nos 992 et 1222, série d'administration adopté le 25 juillet 1871 et le 28 novembre 1871 et par achat de tous les droits de ce qui était connu comme "Upper Magazine" Street Railroad de la Magazine Street Railroad Company, les droits ayant été acquis de l'ancienne ville dé Jefferson.

D. L'extension de la rue Erato consistant en rails doubles sur la rue Erato de la rue Camp à la rue Annonciation, allouée par ordonnance de ville No 4348, série du Conseil, adoptée le 5 mars 1890.

Et la description plus ample des dits droits de voie, des paragraphes A, B, C et D, sont référées au "Jewell's Digest des Ordonnances de la Ville de la Nouvelle-Orléans. Edition Révisée 1887, Titre 4, Chemins de Fer, Article 317 à 372, les deux inclus sur les pages 251 à 272."

E. Le chemin de fer construit et à être construit sous les franchises vendues par la Ville de la Nouvelle-Orléans Nos 6352 et 6353, Série du Conseil, à Judah Hart, par lui transféré à la New Orleans Traction Company (Limited) et par elle transféré à la Crescent City Railroad Company, la route de ladite ligne étant plus spécialement décrite comme suit:

Commençant aux rues Canal et Wells, de là rue du Canal sur les rails du chemin de fer Canal et Claiborne à la rue des Remparts, à Delord ou Calliope, de là à la rue Franklin à Jackson, Jackson à Freret, Freret au côté nord de l'avenue de la Louisiane, côté nord de l'avenue de la Louisiane à Dryades, Dryades à l'avenue Peters; au retour de Dryades à Dufossat, rue Dufossat jusqu'à la rue Baronne, rue Baronne à l'avenue de la Louisiane, avenue de la Louisiane à la rue Howard, rue Howard à la rue Jackson, rue Jackson à la rue Franklin, rue Franklin à la rue Delord ou Calliope, ensuite sur le côté intérieur de la rue Delord à la rue Dryades, Dryades à Canal, Canal au point de départ.

Aussi commençant comme ci-dessus, ensuite sur la rue du Canal sur les rails de la Canal et Claiborne Railroad à Chartres, descendant la rue de Chartres à la rue Port, Port à Nord Peters, Nord Peters au dépôt du New Orleans and Northeastern Railroad; revenant par la rue Nord Peters à la rue Urquhart, de là sur les rails du chemin de fer d'Orléans à Décatur, de Décatur à Ursulines, à Nord Peters, à la rue Dumaine, continuant rue Nord Peters, de Douane à St Louis; ensuite rue Décatur, de St Louis à Canal; ensuite sur les rails du chemin de fer Canal et Claiborne au point de départ, rue Canal et Wells.

Aussi sur la rue Peters du New Orleans & Northeastern Railroad à la rue Clouet à Chartres, Chartres à Poland, Poland à Peters, reste aux limites inférieures de la ville, revenant par la rue Peters à la rue Hancock, Hancock à Dauphine, Dauphine à Poland, Poland à Royale, Royale à Montégut, Montégut à Peters, et Peters au New Orleans and Northeastern R. R.

F. Le chemin de fer devant être construit sous les franchises vendues par la ville de la Nouvelle-Orléans, ordonnance 7036—Série du Conseil à la New Orleans Traction Company Limited et par elle transférée à la Crescent City Railroad Company, la route de la dite ligne étant plus minutieusement décrite comme suit:

Commençant à environ cent vingt pieds du ferry de la rue du Canal sur les rails de la Canal and Claiborne R. R. Co. à la rue Carondelet, ensuite rue Carondelet sur les rails de la Crescent City Railroad Company à la rue Calliope ensuite sur le côté de bois au centre de la rue Carondelet à la rue St-André, ensuite rue St-André à la rue Brainard, ensuite rue Brainard à la rue Philip, ensuite à la rue Baronne, ensuite rue Baronne sur les rails de la St-Charles street Railroad Company de la rue Sixième à Septième ensuite continuant sur la rue Baronne à l'avenue Louisiana, ensuite sur l'avenue Louisiana à la rue Camp, ensuite sur la rue Camp à l'avenue Henry Clay, avec le droit de faire connection sur l'avenue Henry Clay avec les rails de la Crescent City Railroad Company sur les rues Magasin, rue Henry Clay à Plaquemine ou rue Colisée, descendant Plaquemine ou Colisée à Joseph, rue Joseph à Colisée, descendant Colisée à l'avenue de la Louisiane, avenue de la Louisiane à la rue Dryades, Dryades à Philip, Philip à la continuation de la rue Dryades, Dryades à Julie, ensuite rue Julie à St-Charles, St-Charles, sur les rails de la Crescent City Railroad Company, à Canal, ensuite sur la rue Canal, côté sud, sur les rails du Canal & Claiborne Railroad, au point de départ près du Ferry de la rue du Canal.

G. Le chemin de fer construit et à être construit sous franchise, vendu par la Ville de la Nouvelle-Orléans sous les ordonnances Nos 4437 4574 et 4576, série du Conseil, à la Electric Traction & Manufacturing Company, par elle transférée à la New Orleans Traction Company (Limited) et par elle transférée à la Crescent City Railroad Company, la vente de ladite ligne étant plus spécialement décrite comme suit:

Commençant au terminus de la ligne Upper Tchoupitoulas, de là sur la rue Calhoun ou Henry Clay Avenue à la ligne Canal et Colisée, de là sur la rue Magasins, se servant des rails de la Canal et Coliseum Street ligne du Crescent City Railroad Company à la rue Broadway, rue Broadway à la rue Seconde, à la rue Jefferson, avec le droit à aucun temps durant la période de la franchise de se servir de la rue Broadway, de la rue Seconde à la rue Quatrième et de la rue Quatrième à la ligne de paroisse en lieu de la rue Seconde.

Ensemble avec toutes les franchises de toutes sortes et natures allouées et vendues par la ville de la Nouvelle Orléans, sous toutes les ordonnances ci dessus nommées, comprenant particulièrement une extension de cinquante ans jusqu'à l'an 1951 A. D. de la franchise des susdites lignes Tchoupitoulas, Annonciation, Colisée et Erato vendues par la ville de la Nouvelle Orléans sous les ordonnances Nos 6870, 6762 et 7243, série du Conseil, à Hart et McDonald, par eux transférés à la New Orleans Traction Company Limited, et par elle transférée à la Crescent City Railroad Company.

Ensemble avec chaque et toutes les connections, courbes et switches construits actuellement ou à être construits ou acquis

Ensemble avec tous les avantages, possessions et autres propriétés, priviléges ou droits et respectant aucuns et toutes les autres voies ou routes maintenant en usage possédés ou réclamées ou qui pourraient être ultérieurement mises en usage, possédées ou réclamées par ladite compagnie de chemin de fer, ensemble avec toutes les possessions ici, ou droits dessus ou en relation aux dites voies ou routes.

Et aussi les propriétés foncières suivantes dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

1° Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas [anciennement Levée] Tolédano, Sud Waters (anciennement Front), avenue Louisiana, désigné par la lettre "C", sur un plan fait par A. Blanchard, député voyer de ville, le 6 avril 1881, conformément auquel il mesure trente-et-un pieds de face à la rue Tchoupitoulas et la même à la rue Sud Waters, courant en travers de l'ilet et ayant une profondeur entre lignes parallèles de 82 pieds.

2° Un lot de batture dans l'ilet borné par les rues Sud Waters et Tolédano, l'avenue Louisiana et la Rivière Mississipi, mesurant 31 pieds de face sur la rue Waters, courant à la rivière où il a la même façade, par 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles et est désigné par la lettre "D" sur ledit plan.

Le lot premièrement mentionné qui alors courait de la rue Tchoupitoulas à la Rivière et duquel a été formé la rue Sud Peters avec une largeur de 50 pieds et auquel a été ajouté la Batture par accrétion a été acheté par le défendeur le 26 janvier 1867,

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Plaisance, ancienne paroisse de Jefferson, maintenant Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Toledano, Levée (maintenant Sud Waters) et avenue Louisiana et désigné par les Nos "Un" et "Deux" sur un plan fait par C. A. de Armas le 4 octobre 1875 et déposé dans le bureau de Onesifor Drouet, ancien notaire en cette ville, les dits lots se joignent et mesurent comme suit: lot No "Un" 37 pieds 2 pouces et 5|8 de face sur la rue Tchoupitoulas, 37 pieds 2 pouces et 4 lignes de face sur la rue Levée (maintenant Sud Waters) par une profondeur de 85 pieds 7 pouces et 4 lignes sur le côté le plus près de la rue Tolédano et 86 pieds 2 pouces sur le côté près de l'avenue Louisiana. Lot No "Deux" mesure 37 pieds 2 pouces et 5|8 de face sur la rue Tchoupitoulas, 37 pieds 2 pouces 4 lignes de face sur la rue Levée [maintenant sud Waters] 87 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne près de l'avenue Louisiana, et 86 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne près de la rue Toledano, ensemble avec toutes les battures en face desdits deux lots et s'étendant à la rivière Mississipi, et tous les droits de batture formés et à être formés en face desdits lots par l'alluvion de ladite rivière.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, (anciennement Faubourg Plaisance) et la Paroisse Jefferson, désigné par la lettre "I" sur un plan par Benjamin Buisson, fait conformément à un décret de l'Honorable Première Cour Judiciaire de District rendu dans l'affaire No 13,492 du dossier, lequel plan est daté du 8 août 1837 et déposé dans le Bureau du commis de la Cour de Paroisse pour la dite Paroisse de Jefferson; ledit lot de terre est dans l'ilet borné par les rues Levée [maintenant sud Waters] et Tolédano, Grand Cours Wilz (maintenant avenue Louisiana) et la Rivière Mississipi, et mesurant 33 pieds 1 pouce de face sur la rue Levée (maintenant Sud Waters) par 100 pieds de profondeur plus ou moins

Un autre lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les dépendances, situé dans les mêmes district et ilet et se joignant au lot ci-dessus décrit No 1 et mesurant 24 pieds 9 pouces et 9 lignes de face à la Levée [maintenant Sud Waters] par toute la profondeur de la Rivière Mississipi, où il a la même façade sur une portion de terre formée par la batture, laquelle est comprise entre l'avenue Louisiana et la rue Levée (maintenant Sud Waters] et Toledano, le tout conformément à un plan fait le 9 avril 1854 par Louis Surgi, député-voyer des Etats-Unis et déposé dans le bureau de Louis T. Caire, alors un notaire de cette ville, ensemble avec la batture ou l'accrétion formée ou à être formée en face desdits deux lots de terre par l'alluvion de la rivière Mississipi.

5° Tout l'ilet de terre sis entre les rues Canal, Wells, Crossman et Delta (maintenant Waters) dans le second district de cette ville, mesurant 79 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Canal, 44 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Crossman, 134 pieds 8 pouces de face à la rue Wells et 148 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Delta (maintenant Nord Waters) d'après le plan fait par D. M. Brosnan alors voyer de la ville, en date du 4 octobre 1881 et annexé pour référence à un acte d'achat du défendeur, ensemble avec les bâtisses et amélioration sur ledit ilet de terre, droits, voies, priviléges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte sans exception ou réserve.

6° Sept lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, priviléges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Peters, les rues Octavia, Magazine et Live Oak (maintenant Constance) lesdits lots étant désignés comme lots Nos 16, 17, 18, 19, 20 21 et 22, sur un plan fait par Pilié et Depouilly, marqué "A" et déposé comme plan No 52 parmi les archives de Walter H. Peters, ancien notaire. Lots 16, 17, 18 et 19 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Magazine, par les profondeurs suivantes, à savoir: 128 pieds 5 lignes sur la ligne de division des lots Nos 15 et 16, 127 pieds 6 pouces sur la ligne entre les lots 16 et 17, 129 pieds 3 pouces sur la ligne entre les lots 17 et 18, 126 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne entre les lots 18 et 19; 126 pieds une ligne entre les lots 19 et 20. Le dit lot 20 forme l'encoignure des rues Magazine et Octavia et mesure 30 pieds 5 pouces de face sur la rue Magazine, par une profondeur et face sur la rue Octavia de 125 pieds 5 pouces et 6 lignes et les dits lots 21 et 22 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Octavia par 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le sixième district de cette ville, anciennement la ville de Rickerville, Paroisse de Jefferson, dans cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Live Oak (maintenant Constance), Octavia et Peters avenue, étant désignés par les Nos 10 et 11 sur un plan par Pilié et Depouilly, en date du 9 avril 1866, déposé dans le bureau de W. H. Peters, ancien notaire de cette ville, comme plan No 52, lesdits lots mesurent chacun conformément au dit plan 30 pieds de face sur l'avenue Peters par 135 pieds de profondeur en lignes parallèles.

8° Tout cet ilet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, priviléges, voies, servitudes et coutumes et dépendances qui y appartiennent borné par les rues Live Oak (maintenant Constance), Magasins, Arabella et Joseph dans le Sixième district de cette ville désigné comme ilet No 26 et contenant vingt lots, numérotés de un à vingt inclusivement, lots Nos un à cinq, inclusivement se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Arabella par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, lot No 1 formant l'encoignure des rues Live Oak, (maintenant Constance) et Arabella. Lots 6 à 15 inclusivement et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Joseph sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; lot No 6 formant l'encoignure des rues Live Oak (maintenant Constance) et Joseph, et lot No 15 formant l'encoignure des rues Joseph et Magasins et lots 16 à 20 inclusivement se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Arabella sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 16 formant l'encoignure des rues Arabella et Magasins avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent

9° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, priviléges, coutumes, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 18 de la dite ville de Rekerville, bornés par l'avenue Peters, les rues Magasins, Octavia et LiveOak maintenant Constance) désignés par les Nos "treize et quatorze" sur un plan par Pilié et Depouilly ingénieurs, déposé comme plan No 52 dans le bureau de Walter H. Peters, ancien notaire en cette ville, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Magasins et ayant les profondeurs suivantes: 129 pieds 7 pouces sur la ligne de division des lots 13 et 14, 128 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne de division des lots 14 et 15.

10° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, priviléges, coutumes, voies, servitudes, dépendances, etc., qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue Peters, les rues Magasins, Live Oak (maintenant Constance) et Octavia, désigné par le No 15 sur un plan par Pilié et Depouilly, daté le 9 avril 1866, déposé dans l'étude de Walter H. Peters, ancien notaire dans cette ville, comme plan No 52, mesurant 30 pieds de face à la rue Magasins, sur environ 128 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur.

11° Deux certains lots de terre, situés, se trouvant et étant dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Octavia et l'avenue Peters, et désignés par les Nos 6 et 7 et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 6 formant l'encoignure de la rue Constance et de l'avenue Peters, ayant 30 pieds 1 pouce de face à l'avenue Peters et 120 pieds 1 pouce de profondeur et de façade à la rue Constance. Le lot No 7, 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds 1 pouce de profondeur, entre lignes parallèles, selon le plan de Pilié & Depouilly, ingénieurs, le 9 avril 1866, et déposé pour référence dans l'étude de W. H. Peters, ancien notaire, comme plan No 52, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, priviléges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

12° Un lot de terre de batture, situé dans le Sixième District de cette ville (autrefois Faubourg Plaisance) Paroisse de Jefferson, désigné par la lettre B sur un plan lithographié annexé à un acte de vente en faveur de Bazile Deiat, passé pardevant A. Doriocourt, ancien notaire dans cette ville sous la date du 15 août 1856 et mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, (autrefois Levée), entre la rue Toledano et l'Avenue de la Louisiane, et courant en profondeur jusqu'à ce qu'il arrive au fleuve Mississipi, sujet toutefois, à l'intersection de la rue Water; le tout selon le devis marqué "Ne Varieture" par G. W. Christy, ancien notaire, afin de l'identifier avec l'acte d'achat du défendeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, priviléges et avantages et servitudes là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

13° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, priviléges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant et en dépendant situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet compris entre l'avenue Peters, les rues Magasins, Octavia et Live Oak (maintenant Constance) lesquels lots sont désignés par les Nos 8 et 9, sur un plan de Pilié et Depouilly, daté le 9 avril 1866, déposé en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire, comme plan No 52 d'après lequel lesdits lots mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles.

Aussi, un demi intérêt indivis dans la propriété ci-après décrite, étant une usine électrique et ses dépendances, et le terrain sur lequel elle est située, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans l'ilet No 33 A, dans la ville de la Nouvelle-Orléans bornée par les rues Water, Market, South Peters et Richard, désignée par la lettre L, sur un plan daté Nouvelle-Orléans le 19 janvier 1897, dressé par L. Leaney, voyer, lequel dit plan est en ceci annexé et fait partie de cet acte. La dite portion de terre marquée L consiste de tous les lots 22, 23, 24, 25, 26 et 27 et une partie du lot 21, et parties des lots 14 et 21 sur le plan original dressé par Louis Pilié, ancien voyer de ville, sous la date du 29 juin 1867, et déposé pour référence en l'étude de H. C. Dibble, autrefois un notaire de cette ville, comme plan No 19, la dite portion de terre désignée par la lettre L mesurant cent cinquante trois (153) pieds cinq (5) lignes de face à la rue South Peters, cent trente six (136) pieds quatre (4) lignes de face à la rue Market, cent soixante-et-un (161) pieds cinq (5) pouces et cinq (5) lignes dans le fond, et mesurant sur la ligne de côté vers la rue Richard, cinquante-neuf (59) pieds sept (7) pouces de la ligne de limite dans le fond, auquel point il y a un perpendiculaire à angles droits vers la rue Market de huit (8) pieds un (1) pouce et delà de la fin du perpendiculaire mesurant soixante-seize (76) pieds, neuf (9) pouces à la rue South Peters, ensemble avec toutes les bouilloires, dynamos, pompes tuyaux à vapeur, générateurs, condenseurs tables tournantes, fils de fer et machines électriques de tous genre et nature, situés sur lesdits lieux, et ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies et dépendances là-dessus y appartenant, où là-dessus en dépendant

Aussi la suivante décrite propriété devant servir pour ses usages de chemin de fer:

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, priviléges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant et en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots numéros 16, 17, 18, 19 et 20 de l'ilet No 19, lequel est borné par les rues Joseph Constance [autrefois Live Oak, Arabella et Laurel, d'après un devis dudit ilet annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 23 décembre 1870, lesdits lots sont contigus et mesurant 30 pieds de face à la rue Arabella sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant l'encoignure des rues Arabella et Constance, [autrefois Live Oak] Etant la même propriété qui fut acquise par Auguste Benedic (décédé), par achat à une vente faite par le shérif de cette paroisse en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable l'ancienne Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, issu dans l'affaire de Auguste Benedic V Estate de Alphonse Laine 6558 du dossier de ladite Cour, d'après l'acte du shérif daté le 2 août 1875, dûment enregistré dans le greffe du greffier de ladite Cour dans le D. B. No 20, folio 30 et seq et dûment enregistré dans le livre du bureau des transferts No 105, folio 887.

Ensemble avec tous les chars, wagons et autres véhicules, chevaux et mulets, et tous les outils, ustensiles et matériel et tous le fourrage et approvisionnement maintenant possédé par ladite compagnie de chemin de fer et semble avec les droits, priviléges, et franchises et immunités possédées par ladite compagnie de chemin de fer, incluant la franchise pour être une corporation, ensemble avec tous les rails du chemin de fer, chars, moteurs, fils de fer, poteaux, machines, générateurs, dynamos et matériel et d'équipement matériels acquis pour l'usage dans l'opération des dites lignes de chemin de fer, et toutes les écuries, maisons à chars, usines électriques shops et autres propriétés foncières ou constructions maintenant possédés par la dite compagnie de chemin de fer pour servir dans l'opération de ses dites lignes de chemin de fer.

Cette vente est faite sur les suivants termes et conditions, comme il est décrété dans le décret final de ladite affaire enregistré dans le greffe du greffier, à laquelle référence est spécialement faite pour l'information et guide des enchérisseurs.

1° L'acquéreur prendra ladite propriété sujette aux taxes d'Etat et de ville pour l'année 1897, maintenant disputée, et aux taxes 1899, et aussi sujette aux hypothèques spécifiées dans la 7me clause dudit décret qu'il sera requis d'assumer et de payer au-dessus et en plus de son enchère.

2° Le maître commissionnaire n'acceptera aucune enchère d'aucun enchérisseur, qui ne déposera pas avec lui au moment de la vente ou une garantie que tel enchérisseur fera bonne son enchère dans le cas où elle serait acceptée par la cour, la somme de vingt-cinq mille dollars. En plus du dit dépôt, l'acquéreur sera requis de payer comptant telle somme ou sommes que la cour pourra après déterminer n'excédant pas le montant de l'enchère, et la balance du prix d'achat n'étant pas ainsi ordonnée d'être payée, peut être payée soit au comptant ou l'acquéreur aura le droit de satisfaire le reste de son enchère, en tout ou en partie, en payant et rendant des coupons, ou bons garantis par hypothèque du 1er juillet 1893, arrêté ou ledit décret le même devant être reçu à le prix et valeur qui pourraient être équivalent au montant distribué que les porteurs seraient en droit de recevoir dans le cas où l'enchère entière serait payée comptant.

3° La Cour par ses décrets se réserve le droit d'ordonner une nouvelle vente de la propriété sur le défaut de l'acquéreur de se conformer dans les vingt jours, avec les dispositions du décret original ou quelqu'autre décret subséquent concernant l'exécution par l'acquéreur des termes de la vente le 1er avril 1899.

WILLIAM GRANT,
Maitre-commissionnaire.
1 avril—1 7 14 21 28—mai 2

## AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Andrew Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 59 073—Division B Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Andrew Miller, décédé testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
14avril—14 18 23

Succession de C. V. Haile.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,237—Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Edith L. Haile, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
15 avril— 15 19 24

Succession de Mme Anna M. Kern

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la Paroisse d'Orléans—No 58,492—Division C— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George M. Kern et Mme Eva M Krone, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
15 avril—15 19 24

## ANNONCES JUDICIAIRES.

PARDEVANT MOI SOUSSIGNÉ ONT comparu les personnes soussignées qui ont déclaré que:

Elles forment par la présente une corporation limitée pour le terme de vingt ans à partir de cette date sous le nom de Planters Fruit and Steamship Co Limited, avec un domicile en cette ville, dans le but de faire des affaires d'importations et de fret générales. Le stock capital sera de vingt-cinq mille dollars divisé en deux cent cinquante actions de cent dollars chacune payables au comptant au prix souscrit et la compagnie pourra commencer ses affaires lorsque les premiers cinq mille dollars du fonds capital seront souscrits. Les affaires seront conduites par un bureau de directeurs qui sera élu le premier lundi du mois d'avril de chaque année. Les assignations seront serviees au président et à la terminaison de cette charte les affaires seront liquidées par le Bureau de Direction.

Passé à la Nouvelle-Orléans en présence de MM. Alcée J. Villeré et Henry Lusk, témoins compétents le 4 avril 1899.

Signé: Wm Railey et autres. A. J. Villeré, Henry Lusk, Omer Villere, notaire.
11 avril—11 15 22 29—mai 10